

RÈGLEMENT DU CAMPING POUR UN SÉJOUR AVEC DES ANIMAUX DOMESTIQUES ...

ou comment vivre des vacances heureuses et paisibles avec vos amis à 4 pattes !

1. Nous demandons à tous les propriétaires d'animaux de présenter au moment de l'enregistrement le « PASSEPORT POUR ANIMAL DE COMPAGNIE » ou le « PET PASSEPORT » ou bien le « carnet de santé » mis à jour... *au fond, personne ne voyagerait sans ses papiers n'est-ce pas ! ☺*
2. La loi exige que tous les chiens soient toujours tenus en laisse (d'une longueur inférieure à 150 cm) et qu'une muselière soit disponible pendant les promenades. Pour les chiens appartenant à la catégorie décrite comme « chiens mordeurs », ils doivent être tenus en laisse et porter une muselière.
Il y a toujours notre « doggyland » où vous pourrez libérer votre merveilleux ami à quatre pattes... Si vous ne savez où cet espace se trouve, regardez sur nos plans ou demandez à la réception...
3. Vos chers amis à 4 pattes ne peuvent pas être laissés sans surveillance à votre emplacement ou dans votre structure. *Vous ne voudrez pas les faire souffrir de solitude ! Si vous ne voulez pas renoncer à la mer, il existe le « dogbeach » à proximité ☺*
4. Vos animaux devront toujours être accompagnés à l'extérieur du camping pour leurs besoins. Les excréments devront être ramassés et jetés dans des conteneurs appropriés. *Utilisez notre « dog-toilet » que vous trouverez sur l'ensemble du camping !*
5. Les animaux de compagnie ne pourront en aucun cas fréquenter les structures et les espaces communs suivants : blocs sanitaires communs, navette pour la mer (sauf dans leur bagage de transport), aires de jeux pour les enfants et piscines. *Ce fonctionnement permet une cohabitation sereine dans le respect de ceux qui n'ont pas la chance ou la possibilité d'avoir un animal à soigner et à choyer ☺*
6. Nous vous rappelons que le fait d'assurer votre ami à quatre pattes contre les dommages causés aux choses ou/et aux personnes est la meilleure façon pour que tout le monde passe des vacances sereines. *Il ne s'agit que d'un petit conseil...*
7. Les animaux de compagnie ne doivent gêner en aucune sorte la tranquillité d'autrui. *Soyez attentif à votre ami à quatre pattes, même s'il est agité ou triste, ainsi qu'aux autres personnes.*

La direction se réserve le droit d'éloigner du camping les hôtes qui ne respectent pas les règles spécifiques mentionnées dans les points ci-dessus et la direction se réserve en particulier le droit de signaler aux autorités compétentes les personnes qui transgresseront le règlement, chaque fois que cela s'avèrera nécessaire. *Cela serait vraiment désagréable, mais jusqu'à présent cela ne s'est jamais produit ... et c'est pourquoi nous pensons que nous avons les meilleurs hôtes du monde (poilus et non poilus) ☺☺☺*